

Extrait du registre des décisions

Bureau du 02 juin 2022

n° 074-22

Objet : *RS - Approbation de l'avenant 2 au marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex*

- date de convocation le 27 mai 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi deux juin dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 29

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Cécile Trahand
Arith	Arthur Boix-Neveu
Barberaz	Christophe Pierretton
Barby	Alain Thieffenat
Bassens	Eric Delhommeau
Bellecombe-en-Bauges	Josette Rémy
Challes-les-Eaux	Marie Bénévise - Alain Caraco - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Chambéry	Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 13

de Luc Berthoud à Philippe Gamen - de Brigitte Bochaton à Corine Wolff - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Pierre Brun à Arthur Boix-Neveu - de Jean-Pierre Coendoz à Dominique Pommat - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Marie Perrier - de Sylvie Koska à Dominique Pommat - de Aurélie Le Meur à Martin Noblecourt - de Christophe Richel à Corine Wolff - de Serge Tichkiewitch à Philippe Gamen

- conseillers excusés : 10

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 02 juin 2022

délibération n° 074-22

objet **RS - Approbation de l'avenant 2 au marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, rappelle que le marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex (lot 1), a été attribué au groupement d'entreprises Sogéa Rhône-Alpes / Mauro / EHTP.

Le lot 1, relatif aux travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable de 300 mm entre le réservoir de la Bataillarde et le surpresseur du Noiray, consiste en :

- la pose en tranchée ouverte du réseau d'eau potable en fonte ductile de diamètre 300 mm sur 3,7 km,
- la pose du réseau d'eau potable sur 92 ml en tranchée ouverte en fonte ductile de diamètre 300 mm et sous l'autoroute A43, sur 75 ml en fonçage en PEHD gainé PP de diamètre 355 mm,
- la pose des chambres de vannes d'adduction et de distribution, comprenant l'installation du génie civil et le montage des pièces hydrauliques.

Le marché est composé d'une tranche ferme et deux tranches optionnelles :

- tranche ferme : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, du réservoir de la Bataillarde à la rue Joseph et Humbert Richard, sur environ 1,2 km,
- tranche optionnelle 1 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la rue Joseph et Humbert Richard au droit de l'autoroute A43, à la chambre de sectorisation principale de Barby, sur environ 1,5 km,
- tranche optionnelle 2 : pose de la conduite d'eau potable et de ses ouvrages associés, de la chambre de sectorisation principale de Barby au droit de l'autoroute A43.

En novembre 2021, le marché a fait l'objet d'un premier avenant portant sur la tranche ferme, pour prendre en compte des travaux supplémentaires dus à des problématiques foncières, des prix nouveaux pour améliorer l'exploitation des ouvrages et la sécurité du personnel, et une prolongation du délai d'exécution.

Le fort encombrement du sous-sol, notamment chemin de la Tessonnière d'en Bas, a nécessité l'adaptation du projet au fur et à mesure de son avancement (plusieurs croisements du réseau de gaz). Ainsi, les quantités prévues au moment de l'élaboration du projet pour la réalisation de la tranche ferme et de la tranche optionnelle 1 se sont avérées insuffisantes.

L'avenant 2 entraîne une augmentation de 39 842,00 € HT du montant de la tranche ferme du marché, et de 30 553,00 € HT du montant de la tranche optionnelle 1, ce qui représente un pourcentage de 3,01 % environ du montant total du marché.

	Montant initial HT	Avenant 1 HT	Avenant 2 HT	Total HT
Tranche ferme	620 589,10 €	112 957,85 €	39 842,00 €	773 388,95 €
Tranche optionnelle 1	956 770,17 €		30 553,00 €	987 323,17 €
Tranche optionnelle 2	760 535,30 €			760 535,30 €
Total	2 337 894,57 €	112 957,85 €	70 395,00 €	2 521 247,42 €

L'augmentation globale du marché après avenants 1 et 2 est de 183 352,85 € HT, soit un pourcentage de 7,84 % environ.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le marché F21014,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 25 mai 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant 2 au marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Épine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex (lot 1 relatif aux travaux de pose de canalisation d'adduction d'eau potable),

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 074-22

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant 2 au marché F21014 relatif aux travaux de renforcement de l'eau potable de la chaîne de l'Epine, du secteur Bataillarde au Noiray sur la commune de La Motte-Servolex
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	13 juin 2022
Annexe(s) :	Avenant 2 au marché F210014

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220613-lmc1H27412H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H27412H1

Date de transmission en Préfecture :	14 juin 2022
Date de réception en Préfecture :	14 juin 2022
Publication :	mardi 14 juin 2022